

ZONES 0003-04

# LE MORNE MALGRÉ TOUT LE MORNE MARGUERITE, LE MORNE MANIOC



## > DESCRIPTION

Ensemble de trois mornes sur substrat calcaire de 125 ha, rare ailleurs dans l'île (les substrats calcaires ne couvrent que 3% de l'ensemble de l'île).

Stades de dégradation de la forêt sempervirente saisonnière tropicale dans son sous-type d'horizon inférieur, dans son faciès calcique à tendance xérophile, à Acomat franc (*Sideroxylon foetidissimum*), Bois d'Inde (*Pimenta racemosa*), Gaiac (*Guaiacum officinale*), marqués par la présence de Poiriers (*Tabebuia heterophylla*), de Gommiers rouges (*Bursera simaruba*), et de très peu de Ptéridophytes épiphytes (Fougères). A noter la présence relictuelle de certaines espèces, en particulier les Acomats francs dont on peut observer les régénérations prometteuses, et les Gaiacs en moindre abondance. A signaler également la présence de certaines espèces arborées calciphiles étroitement inféodées à ces mornes, comme le Petit Bouis (*Sideroxylon obovatum*) et le Bois noir (*Capparis cynophallophora*).

La faune du sol, par ses Myriapodes (ludes) et ses Arachnides affiliées au substrat calcaire, lequel offre une multitude de minuscules habitats (Pierre à ravets), confirme le caractère xériques du lieu. A remarquer la présence de petits reptiles caractéristiques des lieux secs rocaillieux (*Leptotyphlops bilineata*). A observer en fin de saison des pluies, une explosion spectaculaire de Papillons en corrélation avec une avifaune migratrice, dont le Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*), et une Fauvette américaine (*Dendroica fusca*).

## > INTÉRÊT

• **Biologique** : Ces biotopes particuliers et rares en Martinique abritent une faune méconnue. Sont présentes plusieurs espèces forestières de grande valeur, dont certaines, les deux premières, sont en voie de disparition et portées sur l'Arrêté Ministériel relatif à la liste des espèces protégées (acomat Franc, Gaiac, Petit Bouis). La végétation assure une protection des sols et concourt au maintien d'un niveau d'humidité plus élevé qu'aux alentours.

• **Esthétique** : Le paysage karstique du sous-bois est peu commun en Martinique.

• **Scientifique** : Un observatoire est nécessaire pour un meilleur suivi de l'évolution de cet écosystème.

## > AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

• POS : classement et maintien de l'ensemble en zone 2 ND.

• Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, souhaitable au plus tôt.

• Les actions anthropiques, directes et indirectes (élevage, divagation de caprins, chasse), doivent être supprimées.

• Secteur à inclure dans les périmètres des zones sensibles à acquérir par la puissance publique.

Toutes ces mesures administratives doivent s'accompagner d'une protection efficace et d'une surveillance vigilante sur le terrain.



Mornes calcaires, *Sideroxylon obovatum*, Petit Bouis

Credit photo : collection Fliard



# LE MORNE MALGRÉ TOUT LE MORNE MARGUERITE, LE MORNE MANIOC

inventaire

COMMUNE DE  
SAINTE-ANNE

